

En entreprise

En tant qu'apprenti.e, vous :

- ⇒ êtes salarié.e de l'entreprise,
- ⇒ devez donc effectuer les tâches et missions confiées par votre responsable en contrepartie de votre rémunération.
- ⇒ êtes sous la tutelle du maître d'apprentissage dont le rôle est de vous accompagner en entreprise.
- ⇒ avez droit à 5 semaines minimum de congés (qui ne peuvent pas être prises pendant vos semaines de formation).
- ⇒ pouvez raccourcir la durée de votre contrat en cas d'obtention de votre diplôme.

L'accompagnement social

Les **missions locales** vous proposent divers services pour faciliter votre vie d'apprenti.e. Des travailleurs sociaux peuvent vous recevoir et vous faire bénéficier d'un soutien personnalisé et solidaire concernant :

- ⇒ les transports,
- ⇒ Le logement,
- ⇒ Les questions liées à la santé,
- ⇒ La citoyenneté,
- ⇒ L'accès aux droits, etc.

Action Logement accompagne les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement.

Vous pouvez consulter leur site :

<https://www.actionlogement.fr/>

Contacts

Pour toute demande complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat du CFA académique :

Madame BRUNO Wendy

02.62.29.46.49

cfaac.secretariat@ac-reunion.fr

Retrouvez-nous sur :



CFA Académique Réunion

CFA académique

24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT DENIS Cedex 9

Téléphone secrétariat : 02 62 29 46 49
Téléphone direction : 02 62 48 14 13

Courriel : cfaacademique@ac-reunion.fr
<https://www.ac-reunion.fr/cfa-academie>

CFA académique

>>> *L'apprentissage dans les lycées*



MÉMO

La vie d'apprenti.e



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
La Réunion
CFA académique



L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

Au CFA académique

Le CFA académique est votre interlocuteur pour toutes les questions administratives et pratiques.

GAYAR :

Une plateforme nommée GAYAR a été mise en place depuis la rentrée 2017 afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs.

Cet outil vous permettra de :

- ⇒ Imprimer votre attestation de formation,
- ⇒ Consulter votre emploi du temps et le contenu du cours,
- ⇒ Télécharger votre contrat d'apprentissage,
- ⇒ Déposer vos CNI et RIB,
- ⇒ Imprimer votre attestation d'inscription pour la Région,
- ⇒ Télécharger diverses fiches dans la base documentaire,
- ⇒ Consulter les contenus pédagogiques mis en ligne par les formateurs.

Absence en UFA :

Concernant les absences en formation, vous devez les justifier par un certificat médical ou un arrêt de travail. L'arrêt de travail est obligatoire pour les absences de plus de 3 jours.

Vous devez remettre le justificatif au responsable pédagogique dès votre retour en formation ou en lui envoyant par courriel.

Adresse courriel :

Vous devez créer une adresse courriel pour communiquer avec nous et avoir accès à GAYAR. Votre adresse doit être professionnelle et comporter a minima votre nom et prénom.

Les aides

Aide individuelle à l'achat de petit équipement :

- Une prime est allouée aux apprentis. Elle est variable selon les filières de 56 à 240 €.
- Imprimer et signer l'attestation fournie dans GAYAR et la remettre au responsable pédagogique.

Aide aux manuels scolaires de 50 € :

(pour les apprentis en CAP ou en BAC PRO)

<https://www.regionreunion.com/aides-services/article/aide-aux-manuels-scolaires>

Plan Ordinateur Portable (POP) :

(pour apprentis entrants en CAP ou en BAC PRO)

Bon de 500 € pour acheter un ordinateur portable.

Frais de restauration :

La Région participe aux frais de restauration quand l'UFA propose ce service. Le coût à la charge de l'apprenti est de 1,50 € par repas.

Frais d'hébergement :

La Région participe aux frais d'hébergement en internat quand l'UFA propose ce service. Le coût à la charge de l'apprenti est de 1,50 € par nuitée.

Carte étudiants des métiers :

La carte étudiant des Métiers remise en début de formation :

- Donne accès à des réductions tarifaires.
- Est valable durant toute la durée du contrat.

Pour savoir si vous avez droit à des réductions sur présentation de la carte, renseignez-vous directement auprès des hébergements universitaires, restaurateurs, cinémas, théâtres, musées, salle de concerts, etc.

Pour plus d'informations :

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Carte_etudiant_des_mefiers.pdf)
[Carte_etudiant_des_mefiers.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Carte_etudiant_des_mefiers.pdf)

Frais de transport :

La Région et le CFA octroient une indemnité de transport semestrielle sur la base d'un forfait pour les déplacements entre le lieu de résidence et l'UFA. En tant qu'apprenti du CFA académique, vous bénéficiez d'une indemnité de transport selon les jours de présence en formation. Elle vous sera versée en deux fois au cours de l'année.

Les jours d'absence sont décomptés du temps prévu en formation.

| Distance | 0-20 kms | 21-50 kms | > 50 kms |
|--------------------|----------|-----------|----------|
| Forfait par trajet | 1 € | 2 € | 4 € |

Réuni'Pass :

La Région vous propose la « Réuni'Pass Etudiant » pour vos déplacements sur toute l'île à un tarif préférentiel :

• 20 € pour un abonnement trimestriel

(Année universitaire découpée en 4 trimestres) :

Septembre / Octobre / Novembre
Décembre / Janvier / Février
Mars / Avril / Mai
Juin / Juillet / Août

• 50 € pour un abonnement annuel (4 trimestres) pour emprunter l'ensemble des réseaux de transports collectifs de l'île :

Car Jaune, CITALIS (CINOR), ALTERNEO (CIVIS), ESTIVAL (CIREST), Kar'ouest (TCO), CARSUD (CASUD).

Vous devez vous inscrire afin de commander votre carte via le lien suivant :

<http://www.reunipassetudiant.re/>